



# MÉMOIRE SUR LE PROJET ÉNERGIE SAGUENAY

PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN  
CONSEIL DE LA PREMIÈRE NATION DES INNUS ESSIPIT  
CONSEIL DES INNUS DE PESSAMIT

## Résumé des principaux éléments

# PRÉSENTATION DE NOS PREMIÈRES NATIONS ET DE LEURS DROITS



# LE PROJET ÉNERGIE SAGUENAY ET NOS DROITS

- Les gouvernements ont l'obligation constitutionnelle de nous consulter lorsque des projets sont susceptibles de porter atteinte à nos droits et à notre titre ancestral ;
- L'atteinte aux droits doit être justifiée selon des principes établis par la Cour suprême et des accommodements sont requis lorsqu'il y a atteinte ;
- Nous demandons aux gouvernements de reconnaître pleinement la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones et de voir avec nous à sa mise en œuvre. Cette déclaration contient des principes importants pour nous dont :
  - Le droit à l'autodétermination, la participation à la prise de décision quand il s'agit de nos droits et de nos terres, l'établissement de stratégies et priorités, le consentement préalable, libre et éclairé, l'amélioration de notre situation socio-économique, le droit à un environnement sain et productif...

# NOS RELATIONS AVEC LES PROMOTEURS EN GÉNÉRAL

- Un apprentissage mutuel et continu
  - Historique de dépossession des terres et d'exclusion
  - Effets cumulatifs du développement
    - Empêchement à l'exercice de certains droits cependant...
    - ... les droits existent toujours !
  - Réalités socio-économiques des Premières nations et besoins de rattrapage
    - On ne règle pas le passé mais on met en place des mesures pour intégrer pleinement les peuples autochtones dans le développement de la société selon leur aspirations et valeurs

# NOS RELATIONS AVEC GNL QUÉBEC

- Démarches en amont dès le début (juin 2014)
- Comité de suivi (novembre 2014)
- Entente de collaboration (26 juin 2015)
- Étude des savoirs et utilisation des ressources du territoire (juin 2016)
- Sous-comité environnement (mai 2020)
  - les informations relatives à l'évaluation environnementale du projet;
  - les différents programmes de gestion environnementale;
  - l'application des mesures d'atténuation et des engagements en matière d'environnement;
  - éventuelles découvertes d'artéfacts au site du projet pour assurer une juste conservation et valorisation du patrimoine des Innus;
  - l'application des programmes de surveillance et de suivi environnemental sur les composantes valorisées par les Innus;
  - l'application des conditions gouvernementales autorisant le projet pour lesquelles les Premières Nations sont désignées ou impliquées explicitement.

# NOS RELATIONS AVEC GNL QUÉBEC

- Entente sur les répercussions et avantages (décembre 2017 – maintenant)
  - Emplois et formation
  - Accès à des contrats et modalités, opportunités d'affaires
  - Comité de mise en œuvre, relations avec les PN et membres, bilans (atteinte des objectifs)
  - Fonds de développement (fins sociales, culturelles et économiques)
- N.B. entente non signée (processus à compléter)

# LE PROJET ET NOS DROITS

- Projet d'entente sur les répercussions et avantages avec le promoteur tient compte des droits ancestraux, du titre et des intérêts de nos Premières nations
- Toutefois :
  - Les processus d'évaluation environnementale ne sont pas terminés (provincial et fédéral) ;
  - Les avis d'experts sont à venir dans le cadre de l'analyse environnementale
  - État d'avancement du projet Gazoduq (études d'impacts et évaluation environnementale) ne nous permet pas de nous prononcer sur l'acceptabilité globale des deux projets qui sont liés.
  - Les processus d'information et de consultation de nos membres restent à faire

# LES ENJEUX RÉGIONAUX

- Le cumul de projets dans la zone industrialo-portuaire de Saguenay et l'accroissement du trafic maritime
  - Absence d'états de référence / étude régionale
  - Absence d'une approche concertée ou coordonnée pour les différents inventaires
  - Programmes des suivis distincts
- Les impacts sur le béluga
  - Une responsabilité sociétale et gouvernementale

# LES ENJEUX GLOBAUX

- Émissions de GES en amont, directes (au lieu du projet) et en aval
  - Une tonne de chiffres pour évaluer des tonnes de carbone
  - Des encadrements compartimentés et difficiles à saisir
- La valeur du projet : une réelle substitution des énergies ?

# CONCLUSION

TSHINASHKUMITINAU